

Temps partiel et collaborateurs mutualisés

DANS LA VIE D'UNE ENTREPRISE OU AU COURS DE SON DÉVELOPPEMENT, IL PEUT ARRIVER QU'UNE ENTREPRISE SE RETROUVE EN SOUS-EFFECTIF OU EN MANQUE DE COMPÉTENCES DÛ AUX DÉPARTS DE COLLABORATEURS, À L'AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ OU À DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT.

Cependant, il existe plusieurs solutions pour pallier ces difficultés.

Le travail à temps partagé

En effet, le travail à temps partagé permet de recruter un employé à temps partiel ou de manière ponctuelle, par le biais d'une entreprise de travail à temps partagé (ETTP), afin de répondre aux besoins et missions d'une entreprise qui en a besoin. Cette alternative se différencie de l'intérim, car il est possible de faire appel à un employé à temps partagé quelque soit le motif qui explique votre recrutement. Aussi, si une société devient cliente d'une entreprise de travail à temps partagé, celle-ci peut la conseiller en matière de gestion de compétences et de formation. L'employé à temps partagé est mis à disposition dans la société en demande, son contrat de travail est lié avec l'entreprise de travail à temps partagé. Néanmoins, un contrat de mise à disposition lie la société en demande et l'entreprise de travail à temps partagé.

La mutualisation de collaborateurs

La mutualisation de collaborateurs permet à des équipes en sous-effectif d'acquérir rapidement des travailleurs volontaires provenant d'enseignes similaires, cela permet de pallier au manque de personnel grâce à des contrats de travail flexibles. Cette méthode diminue le coût de l'absentéisme et se montre comme une alternative peu coûteuse, contrairement à l'intérim ou aux CDD manquant parfois de qualification ou de motivation. Pour cela, il faut faire appel à des organismes extérieurs spécialisés dans la

mutualisation des compétences. Les collaborateurs mutualisés ont les mêmes qualifications et capacités que ceux présents dans les entreprises dans le besoin, ce qui permet de conserver la dynamique des ventes et missions, ainsi qu'une bonne image de marque. Il est vrai que des entreprises en sous-effectif font rapidement moins de ventes, font patienter les clients et sont moins disponibles pour les conseiller nuisant la réputation de la marque qui peut être entachée sur le long terme, et pouvant engendrer une baisse de fréquentation. Cette méthode contribue au maintien du chiffre d'affaires et à solutionner les difficultés causées par le manque de personnel, mais aussi à l'enrichissement personnel des collaborateurs mutualisés, puisque cette méthode leur permet de vivre d'autres expériences. Egalement, un collaborateur arrivant dans une entreprise en demande est accueilli comme le sauveur de l'effectif, il est immédiatement sujet à une valorisation augmentant ainsi sa motivation. Un collaborateur mutualisé pourra démontrer sa valeur, sa capacité d'adaptation, ainsi que sa polyvalence, et mettre à profit ses compétences pour l'entreprise qui l'emploie. Si votre entreprise est en manque de personnel ou trop petite pour embaucher à temps plein, n'hésitez pas à opter pour le travail à temps partagé ou la mutualisation des collaborateurs d'entreprises similaires.

Sources : Laponi / Venetis

En bref ...

1

Zoom sur...

Le plaisir de Bâtir, travaillons ensemble sur votre prochain projet

2

Actualités du CVEE

- **29 mars 2023 :**
Transformation du Mont d'Est
Evènement à la Villa Cathala de 12h à 14h.
- **06 avril 2023 :**
Petit-dej McDonald's
De 08h à 10h au McDonald's Montfort.
- **20 avril 2023 :**
Atelier « LinkedIn »
À l'Espace Michel Simon de 12h à 14h (Lieu à confirmer).

Actualités du CVEE

29 mars 2023 : 12/14 - Transformation du Mont d'Est

Venez découvrir le projet de la transformation du Mont d'Est en présence de Mme Brigitte MARSIGNY, Maire de Noisy-le-Grand, et Mr Hugues PARANT, présentée par Mme Laura SANGOUARD à la Villa Cathala. Places limitées. **Réservé aux membres du CVEE.**

06 avril 2023 : Petit-dej McDonald's

Vous avez toujours voulu savoir ce qui se passe de l'autre côté du comptoir chez McDo ? Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour un moment convivial pour un petit-déjeuner, visiter le restaurant et rencontrer les équipes.

20 avril 2023 : Atelier « LinkedIn »

Participez à l'atelier LinkedIn animé par Mr Hervé SCHEFFER, Kynova, et Mme Sindy HERESON, RATP Connect. Découvrez le potentiel de LinkedIn pour élargir votre réseau et repartez gratuitement avec votre « photo LinkedIn » professionnelle faite par un photographe qui interviendra directement sur place ! (Lieu à confirmer.)

PLUS D'INFOS SUR : CVEE-NOISY.COM/CALENDRIER



Contact :

Nom : Christian Cravo

Mail : lpdb.mail@gmail.com

Tél : 06 22 69 57 58



LE PLAISIR DE BÂTIR

LE PLAISIR DE BÂTIR, TRAVAILLONS ENSEMBLE SUR VOTRE PROCHAIN PROJET

Christian Cravo est gérant de l'entreprise Le Plaisir de Bâtir et noiséen depuis l'enfance. L'entreprise fête ses 12 ans cette année, elle compte 8 salariés provenant de secteurs d'activités complémentaires afin de proposer un service tout-en-un.

Son entreprise générale du bâtiment s'adresse principalement aux particuliers qui souhaitent rénover leur intérieur. La société intervient principalement en Île-de-France.

Elle accompagne intégralement les clients de la conception du projet jusqu'à la livraison des travaux finis. Le service interne d'architecture intérieure réalise des plans afin que le client puisse se projeter le mieux possible et l'aide à faire ses choix de produits et d'aménagement. Le Plaisir de Bâtir s'occupe de la réalisation complète des projets : démolition, électricité, maçonnerie, isolation, peinture, etc.

L'objectif principal de Christian Cravo est que le client vive une bonne expérience des travaux et qu'il comprenne toutes les étapes lors des réunions de chantier. La société s'engage à expliquer au client chaque décision prise et à l'orienter dans les choix de matériaux par exemple. Le Plaisir de Bâtir souhaite continuer de se développer tout en garantissant le professionnalisme de ses équipes et en restant attentif aux envies et besoins des clients.

Peu de temps après la création de son entreprise, Christian Cravo a été convié à rejoindre le CVEE afin de s'impliquer au sein de la ville. Être membre lui permet d'avoir une vision d'entrepreneur à l'échelle locale. C'est un entrepreneur qui se questionne sur ce qu'il peut apporter à Noisy-le-Grand mais aussi sur les opportunités de développement que la ville pourrait apporter à son entreprise. Pour être plus proche de son territoire, Christian favorise l'achat de services



et fournitures auprès des entreprises noiséennes. Le Plaisir de Bâtir a ainsi tissé des liens avec la ville et les sociétés locales. Grâce au CVEE, il existe aujourd'hui de véritables échanges entre la ville, les différents acteurs du CVEE et « Le Plaisir de Bâtir ». Les relations se sont faites naturellement et perdurent au fil des années.

L'entreprise souhaite rendre au club ce que ce dernier lui a apporté, comme l'enrichissement personnel, le développement du réseau professionnel et l'implication dans le territoire local. Également, Christian Cravo souhaite voir aborder dans les prochaines commissions du club des thématiques telles que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : comment la ville se positionne-t-elle face à cet événement ? À quel niveau, la ville et les entreprises peuvent-elles profiter de cet événement mondial ?

Christian remercie les membres du CVEE pour leur bienveillance et leur accompagnement !